



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif de la CEE****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-quatrième session**Genève, 30 avril et 1^{er} mai 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Recommandations et normes : Autres produits à noter**Rapport du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique****I. Introduction**

1. Le présent rapport, établi par le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique, porte sur plusieurs réunions importantes consacrées à la facilitation du commerce qui se sont tenues dans la région depuis la vingtième-troisième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), en avril 2017.

2. L'objectif prioritaire dans la région Asie-Pacifique est de veiller à ce que la communication des données entre les partenaires commerciaux et les parties prenantes concernées s'effectue de manière fluide, économique et sûre, compte tenu notamment de l'expansion des chaînes logistiques mondiales utilisant le commerce électronique, y compris par le biais de la téléphonie mobile. La création et le développement d'infrastructures et de réseaux pour les technologies de l'information et de la communication, qui jouent un rôle important dans la gestion de chaînes mondiales d'approvisionnement et de valorisation transparentes et de qualité, entraînent de nombreuses difficultés. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique et les organismes régionaux continuent de s'employer à réaliser le potentiel que représente le commerce électronique pour le développement régional.

**II. Activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques (AFACT)
en 2017**

3. Le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT) est bien placé pour jouer un rôle très important dans la promotion des échanges commerciaux dans la région Asie-Pacifique en intégrant les transactions électroniques par l'application des normes internationales et des meilleures pratiques, en particulier celles que le CEFACT-ONU a élaborées et fait connaître. La plupart des membres actifs de l'AFACT ont continué au cours de l'année écoulée de mener des activités conjointes, qui ont bénéficié à tous les pays membres.



4. Tous les membres cherchent à trouver des moyens de collaborer en matière de commerce électronique et d'accroître l'adaptabilité et la flexibilité dans un environnement apolitique. En 2017, l'AFACT comptait 20 membres (Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, province chinoise de Taiwan, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam), un membre de liaison (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – CESAP), et un membre associé (Pan Asian e-Commerce Alliance – PAA).

5. Chacun des membres nomme un chef de délégation et chacun des membres de liaison et membres associés, un représentant pour participer aux réunions de l'AFACT.

6. Chaque année, un chef de délégation est choisi et chargé d'accueillir et de présider les réunions annuelles. Le pays hôte a été en 2017 la province chinoise de Taiwan ; en 2018, ce sera le Bangladesh.

7. En 2018, c'est l'Iran qui assumera le rôle de secrétariat permanent en soutien au chef de délégation hôte.

A. Structure de l'AFACT

8. Le Comité directeur, chargé de gérer, de coordonner et de promouvoir les activités de l'AFACT, tient des réunions physiques deux fois par an ainsi que des conférences en ligne lorsque cela est nécessaire.

9. Le Comité directeur est composé du chef de délégation du pays hôte, des chefs de délégation du pays hôte des années précédente et suivante, de deux chefs de délégation élus, des présidents de comité, d'un secrétariat permanent, du Vice-Président du CEFACT-ONU, du Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie et le Pacifique et du représentant de la CESAP.

10. Trois comités exécutifs ont été constitués et chargés d'entreprendre des tâches concrètes : le Comité du domaine commercial, le Comité des technologies et méthodes et le Comité d'appui à la communauté.

11. Des groupes de travail ont été constitués au sein des comités exécutifs pour traiter des questions suivantes : le Groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs, et le Groupe de travail sur les cybermarchés internationaux, les deux groupes relevant du Comité du domaine commercial.

12. L'AFACT est membre de liaison pour l'ISO/TC154¹ et membre à part entière de l'organisme mixte de gestion du Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDED)-ISO7372².

B. Réunions annuelles de l'AFACT

13. Chaque année, l'AFACT tient une réunion à mi-parcours au premier semestre et une réunion plénière au second semestre. Tous les membres sont invités à y participer afin de partager données d'expérience et connaissances et de définir les questions stratégiques essentielles.

14. Réunions annuelles de l'AFACT en 2017 :

- Trente-cinquième réunion à mi-parcours, à Tamsui (nouvelle ville de Taipei) dans la province chinoise de Taiwan, du 19 au 21 avril 2017 ;
- Trente-cinquième réunion plénière, à Taipei (province chinoise de Taiwan), du 11 au 13 septembre 2017.

¹ <http://www.isotc154.org/>.

² <https://www.unece.org/tradewelcome/un-centre-for-trade-facilitation-and-e-business-uncfact/outputs/standards/untded-iso7372/introducing-untded-iso7372.html>.

15. Réunions annuelles de l'AFACT prévues pour 2018 :
- Trente-sixième réunion à mi-parcours : Bangladesh, deuxième trimestre de 2018 ;
 - Trente-sixième réunion plénière : Bangladesh, quatrième trimestre de 2018.

C. Thèmes des activités de l'AFACT

i) Rapport sur les progrès accomplis dans les forums du CEFACT-ONU

16. Le Rapporteur a présenté un rapport sur les activités des vingt-neuvième et trentième forums du CEFACT-ONU à la réunion plénière et à la réunion de mi-parcours de l'AFACT, sur les activités des miniconférences consacrées aux thèmes principaux ainsi que sur les nouveaux projets et les projets en cours menés dans le cadre des volets et des domaines du programme à élaborer. Les experts ayant participé aux forums du CEFACT-ONU en ont présenté un compte-rendu détaillé lors des réunions du Comité des technologies et méthodes et du Comité du domaine commercial.

ii) Activités déployées en vue des progrès à faire en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques

- Groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs ;
- Groupe de travail sur les cybermarchés internationaux ;
- Certificat phytosanitaire électronique.

iii) Concours eAsia 2017

17. La remise des prix e-Asia a lieu tous les deux ans, à la même époque que la réunion plénière. Gérée par le membre hôte de l'AFACT concerné, elle a pour but de promouvoir les réalisations des pays/économies membres de l'AFACT dans le domaine du développement de la facilitation du commerce, des politiques et pratiques en matière de commerce électronique et d'initiatives visant à combler le fossé numérique dans la région Asie-Pacifique. Les prix e-Asia sont décernés en reconnaissance des efforts importants accomplis au sein de l'AFACT afin d'encourager l'échange des meilleures pratiques. Cette manifestation a également pour but de développer la compréhension mutuelle et le partage d'expériences entre pays/économies membres en exposant les projets retenus dans le cadre de l'Exposition des prix e-Asia.

18. Des propositions émanant de six pays/économies ont été soumises au Comité d'évaluation de l'AFACT. Après évaluation, onze des projets ont été inscrits sur la liste des semi-finalistes. Au terme de l'évaluation finale, les projets suivants ont été primés dans les quatre catégories suivantes :

a) *Facilitation du commerce et commerce électronique*

- Médaille d'or : Système de sécurisation des transactions de Shenzhen pour le commerce électronique international (projet de la Chine) ;
- Médaille d'argent : La carte bancaire postale : une alternative offerte aux personnes dépourvues de compte en banque qui leur donne accès aux services bancaires (projet du Bangladesh).

b) *Gouvernance numérique ouverte*

- Médaille d'or : Applications pour des services innovants de facturation électronique du Ministère des finances (projet de la province chinoise de Taiwan) ;
- Médaille d'argent : Système de gestion de l'information du Hajj (province du Bangladesh) ;
- Médaille d'argent : Projet de système d'information pour les véhicules à moteur de troisième génération et les conducteurs (projet de la province chinoise de Taiwan).

c) Création de valeur fondée sur des données

- Médaille d'or : Transformation de l'analyse des données du CTBC (projet de la province chinoise de Taiwan) ;
- Médaille d'argent : Système d'évaluation automatisé « House + » (projet de la province chinoise de Taiwan) ;
- Médaille d'argent : Projet ACH de gestion des fraudes (système iranien ACH) (projet de l'Iran).

d) Permettre à tous de bénéficier des possibilités offertes par les technologies numériques

- Médaille d'or : Suppression du fossé numérique et mise en place de services dans les zones rurales de Taiwan (projet de la province chinoise de Taiwan) ;
- Médaille d'argent : Projet national d'instauration d'un réseau intranet pour le Gouvernement du Bangladesh (Info-Sarker) (province du Bangladesh) ;
- Médaille d'argent : Système de points de vente mobiles (province de Corée).

iv) Collaboration avec la CESAP

19. Bref rapport d'activité de la CESAP à la réunion plénière de l'AFACT de 2017. Le représentant de la CESAP a fait un bref exposé sur les éléments ci-après :

a) Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

20. Cet accord des Nations Unies, élaboré par les membres de la CESAP, a été ouvert à la signature des États membres potentiels le 1^{er} octobre 2016. Le Bangladesh, le Cambodge et la Chine ont signé l'Accord-cadre lors de la cérémonie de signature qui a été organisée par la CESAP à Bangkok le 29 août 2017. Plusieurs autres pays devraient le signer à New York.

b) Mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports

21. Les directives concernant la mise en place d'un mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports ont été adoptées, sous forme de la recommandation n° 42 du CEFACT-ONU. Les modalités de mise en œuvre du projet dans trois pays, dont le Bhoutan, le Bangladesh et le Népal, ont été arrêtées sous leur forme définitive.

c) Renforcement des capacités et assistance technique

- Facilitation du commerce agricole ;
- Facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- Guichet unique et commerce sans papier ;
- Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges.

d) Lancement d'une formation en ligne sur l'analyse des procédés commerciaux aux fins de la facilitation du commerce

22. Une plateforme d'apprentissage en ligne établie sur la base du Guide de l'analyse des procédés commerciaux du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie-Pacifique (UNNexT) et comportant des systèmes d'essai et de certification a été mise à disposition gratuitement.

e) Travaux de recherche et d'analyse sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier

- Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce ;

- Enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier 2017 ;
- Base de données regroupant les analyses des procédés commerciaux ;
- Analyse des politiques (par exemple, impact du commerce sans papier sur les coûts du commerce).

f) Principaux programmes de travail et événements consacrés à la facilitation du commerce en 2017

- Troisième réunion du groupe directeur intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, et quatrième réunion de ses groupes de travail juridique et technique, 21-25 mars 2017 ;
- Fourniture d'une assistance aux fins de l'adhésion à l'Accord-cadre ;
- Troisième classe de maître UNNExT sous l'égide de la CESAP et de l'OMD : douanes numériques et guichets uniques, Cheon-an, République de Corée, avril 2017 ;
- Huitième forum de l'Asie et du Pacifique sur la facilitation du commerce, Yogyakarta, Indonésie, septembre 2017 ;
- Suivi du Mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports ;
- Mise à jour des bases de données sur la facilitation du commerce ; Enquête mondiale sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique 2017 ;
- Projet de la neuvième tranche du Compte de l'ONU pour le développement concernant la facilitation du commerce agricole (2014-17) ;
- Renforcement des capacités pour la facilitation du commerce (République de Corée) ;
- Renforcement des capacités en vue d'un commerce transfrontalier sans papier pour la facilitation du commerce en Mongolie, en Asie de l'Est et du Nord-Est et en Asie centrale ;
- Promotion des meilleures pratiques régionales en matière d'application des systèmes de guichet unique pour la facilitation du commerce dans l'Union économique eurasiennne, en Asie du Nord et en Asie centrale.

III. Conclusion

23. Grâce à sa stratégie de développement logistique pour la période 2017-2021, la Thaïlande continue d'améliorer la chaîne d'approvisionnement et les mesures de facilitation du commerce afin de renforcer sa compétitivité, sous l'angle notamment du classement établi par Doing Business dans le domaine du commerce transfrontière et de l'Indice international de performance logistique, son objectif étant de réduire la part du PIB national absorbée par les coûts logistiques et d'assurer à l'horizon 2021 un plein appui aux services et aux transactions électroniques pour les importations et les exportations.

24. Dans la région de l'ASEAN, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam remplissent le formulaire électronique (le formulaire D) de l'Accord de l'ASEAN sur le commerce de marchandises de l'ASEAN, également appelé certificat d'origine, afin d'accélérer la mise en place du guichet unique de l'ASEAN dans la région.

25. À l'heure actuelle, 25 des 29 membres de l'OMC de la région Asie-Pacifique ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges.

26. La région poursuit la mise en place du commerce sans papier et des transactions électroniques afin de renforcer la facilitation du commerce et des transports et d'améliorer le rapport coût-efficacité. La collaboration entre l'AFAC et la CESAP devrait y contribuer.